

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 5 NOVEMBRE 2020

Le 5 Novembre 2020, à 19h00 le Conseil Municipal de LESPARRÉ-MEDOC, légalement convoqué le 30 Octobre 2020, s'est réuni à la salle des fêtes de St Tréody, sous la Présidence de M. Bernard GUIRAUD, Maire.

**ÉTAIENT PRÉSENTS** : Mesdames et Messieurs GUIRAUD, Maire, FERNANDEZ, LAPARLIÈRE, HUE, ROBERT, MESSYASZ, CAZAUBON, GARRIGOU, CHAPPELLAN Adjoint, MUNETTI, FLEURT, SONNI, CROMER, DALCIN, MAISONNAVE, BASQUE, LE BREDONCHEL, BAHLOUL, CADRET, ALCOUFFE, RASCAR, MICHELON, TEXIER, Conseillers Municipaux formant la majorité des membres en exercice, lesquels se trouvent être au nombre de vingt-neuf.

### **ABSENTS REPRÉSENTÉS :**

Mme SCOTTO DI LUZIO	Conseillère M <sup>ale</sup>	qui a donné procuration à	M. LAPARLIÈRE Adjoint
Mme SEGUIN	Conseillère M <sup>ale</sup>	qui a donné procuration à	M. GUIRAUD Maire
Mme BOUDEAU	Conseillère M <sup>ale</sup>	qui a donné procuration à	Mme. FERNANDEZ Adjointe
Mme ROHEL	Conseillère M <sup>ale</sup>	qui a donné procuration à	Mme BASQUE Conseillère M <sup>ale</sup>

**ABSENTS EXCUSES** : MM. FARGEOT et SETTIER Conseillers Municipaux

**SECRETARE DE SEANCE** : Mme GARRIGOU Adjointe est désignée en qualité de secrétaire de séance à l'unanimité

---

### **RAPPORTEUR : Bernard GUIRAUD**

#### **064 - OBJET : Prorogation de l'opération ravalement de façades subventionnée par la commune**

M. le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération du 8 Mars 2016, la commune s'est engagée dans une opération de ravalement de façades pour le centre-ville.

L'objectif de cette opération est d'inciter les propriétaires bailleurs et les propriétaires occupants, à engager des travaux de rénovation des parties extérieures de leurs immeubles, à travers l'attribution d'une subvention.

Le montant des aides s'élève au maximum à : **4 000 €** pour les travaux de maçonnerie, **2 000 €** pour les travaux de peinture, **600 €** pour le remplacement des menuiseries extérieures ou **300 €** pour leur rénovation.

Force est de constater que cette opération, effective depuis 2017, rencontre un réel succès. Initialement prévue pour une durée de 3 ans et considérant que de nombreux dossiers sont encore en attente (11), M. le Maire propose à l'assemblée de proroger ce délai, de 3 années supplémentaires. Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif de la commune.

Vu la délibération N° 333 du 14 Mars 2017, portant définition du périmètre des travaux de ravalement de façade,

Vu la délibération N° 334 du 14 Mars 2017, portant adoption du règlement d'attribution des subventions pour travaux de ravalement de façade,

Le conseil municipal voudra bien se prononcer sur la prorogation de 3 ans de l'opération ravalement de façades, qui s'achèverait donc le 31 décembre 2023 et l'adoption du règlement d'attribution des subventions afférent.

### **LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ DECIDE À L'UNANIMITÉ**

- ☞ De proroger de 3 ans l'opération ravalement de façades, qui s'achèvera donc le 31 décembre 2023,
- ☞ De reconduire le règlement d'attribution des subventions afférent,
- ☞ D'autoriser M. le Maire à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Acte télétransmis au contrôle de légalité  
Numéro de l'accusé réception  
033-213302409-20201105-064-DE  
CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE  
Publié ou notifié le 09/11/2020



Pour copie conforme  
Le Maire

**Bernard GUIRAUD**